

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 23 décembre 2008 portant renouvellement des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes aveugles de Paris

NOR : M TSA0831340A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,
Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes aveugles de Paris :

- M. André Nutte, président, inspecteur général des affaires sociales ;
- M. Marc Aufrant, ancien élève de l'Institut national des jeunes aveugles, administrateur de l'INSEE ;
- M. Hamou Bouakhaz, ancien élève de l'Institut national des jeunes aveugles de Paris, conseiller auprès du maire de Paris ;
- M. Philippe Chazal, directeur du centre de formation et de rééducation professionnelle de l'association Valentin-Haüy ;
- Mme Frédérique Chedevergne, médecin pédiatre contractuel à l'Institut national de jeunes aveugles ;
- Mme Hélène Lipietz, conseillère régionale d'Ile-de-France ;
- M. Guy Rousseaux, administrateur de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France.

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 23 décembre 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TRÉGOAT